



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions judiciaires et juridiques

Question écrite n° 91462

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'élaboration de la décision de justice. Il apparaît qu'une grande méconnaissance existe entre les juges et les avocats sur leurs métiers respectifs. En cause, pour certains, la formation des uns et des autres. Une mise en commun des conditions de formation pourrait permettre à celles et ceux qui se destinent aux professions juridiques et judiciaires de mieux se connaître. Une école pourrait ainsi rassembler futurs juges du siège, magistrats du parquet et avocats, avec un socle commun de connaissances et des formations spécifiques en fin de cursus selon les métiers choisis. Aussi, il souhaiterait connaître son avis sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91462

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3825